

COMMISSIONS DE CORRECTIONS DES SUJETS DE FRANCAIS (CAP-BEP).

Organisation matérielle des centres de correction.

4 centres en CAP et 5 en BEP. 38 à 49 copies par correcteur selon les centres.

Collégialité des commissions globalement respectée par les correcteurs à l'exception notable -et inadmissible- de quelques personnes pressées. Rappelons que la convocation vaut pour la journée.

Réussites des candidats.

CAP : Souvent de bonnes copies.

BEP : Repère du lexique

Ecriture souvent cohérente.

Difficultés des candidats.

CAP : L'écriture énumère trop souvent des compétences professionnelles.

BEP : Paraphrase récurrente – cf. question 3 confondue aussi avec la Q4.

Défaut de maîtrise des procédés d'écriture.

Points forts du sujet.

CAP : Adaptation du contenu au vécu professionnel du candidat.

BEP : Texte 1 jugé intéressant et de qualité.

Points faibles du sujet.

CAP : Récurrence de la forme épistolaire

BEP : Texte 2 trop court.

Formulation des questions parfois trop longue.

Encore une lettre.

Autres remarques.

La possibilité de mobiliser rapidement des suppléants a été appréciée en regrettant néanmoins l'obligation de passer par le chef de centre et la DEC.

Demande d'avoir des règles écrites en cas de litiges...

Précisons que celles-ci existent de façon explicite : La division des examens a diffusé en avril 2010 une publication actualisée « *Guide de la réglementation et de l'organisation des examens de niveau V* ».